



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 06 juillet 2021 à 17 heures

L'an deux mille vingt et un, le six juillet 2021, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi en assemblée ordinaire sous la présidence de Vincent CALONNE, maire de la commune.

Date de convocation : 29 juin 2021

*Présents : Emilie BOURZEIX, Vincent CALONNE, Bérengère FLOURET, Martine JOURDAIN, Philippe POUGET, Nicolas SOUBRANE
Secrétaire de séance :*

Ordre du jour

- Proposition et intervention de Sophie CHAINTREUIL pour le « bistrot du village »
- Départ de Morgane HAZARD (appartement des Bessades)
- Départ d'Amandine SORAGNA et Christophe ZAMORA (maison Martinez)
- Proposition de spectacles par MILLE SOURCES

Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 17 h et rappelle l'ordre du jour.

Emilie souligne qu'il faut aller voir les travaux de l'EDF à Rouffianges car des caniveaux après Rouffianges ont été rebouchés.

I – Intervention de Sophie Chaintreuil pour la reprise du Bistrot du Village

Echange entre les conseillers municipaux et Sophie Chaintreuil qui ne souhaite pas faire un restaurant mais plutôt un lieu avec des animations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette candidature.

Une réunion publique est envisagée pour savoir les attentes de chacune et chacun pour l'avenir du Bistrot du Village.

Une aide est demandée pour l'animation de cette réunion.

II – Départ Morgane HAZARD (studio des Bessades)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de restituer la caution.

III – Départ Christophe ZAMORA et Amandine SORAGNA

Monsieur le Maire expose le problème et espère leur départ courant juillet. En fonction de l'évolution de la situation, des mesures supplémentaires seront mises en place.

IV – Spectacle Mille Sources

Il est décidé que Monsieur le Maire contacte à nouveau l'association AMELI pour mettre en place le concert le 31 juillet à l'église du village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accueillir ce spectacle.

V – Mise en place d'un jeu pour l'aire de jeux des enfants

Monsieur le Maire expose le devis pour l'installation d'un tourniquet pour enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'installer un tourniquet sur l'aire de jeux du camping.

VI – Démission de Laurent BARRIER

Lettre jointe

VII - Questions divers

Emilie Bourzeix propose un repas convivial pour les habitants de St Pantaléon.

Après discussion entre les conseillers, l'idée est retenue, la date est fixée le dimanche 08 août et le choix se porte sur un repas partagé (chaque convive apportera un plat salé et sucré).

L'organisation et la réalisation de cet événement restent à définir.

La séance est levée à 19 h 30

30 juin 2021 à 15:57

À : mairie.stpantaleondelapleau@orange.fr
Cc : sous-prefecture-ussel@correze.gouv

Monsieur le Maire,

Membre du conseil municipal de Saint PANTALÉON de Lappleau depuis le 15 mars 2020, je vous informe par la présente de ma démission de mon poste de conseiller municipal.

Ma démission est motivée :

- Par le fait que je ne suis pas d'accord avec vous concernant certains projets coûteux et peu utiles pour une petite commune comme la nôtre, il ne faut pas perdre de vue que ces travaux sont financés par de l'argent public, donc nos impôts et par conséquent on se doit de ne pas le gaspiller.
- Je vous ai signalé la présence sur le camping municipal d'une piscine qui n'est pas aux normes et pas sécurisé et représente un danger pour les enfants. S'il arrive un accident la commune est responsable. Je vous avais dit qu'il serait souhaitable de la faire démonter et je constate à ce jour qu'elle est toujours là.
- Lors des récentes élections régionales et départementales, certains élus étaient absents pour la tenue du bureau de vote. Selon le code électoral, obligation est faite aux conseillers municipaux d'assurer les fonctions d'assesseur. Si cette absence n'est pas justifiée par un motif valable elle entraîne la démission d'office de l'élu.

Je vous remercie de prendre acte de ma démission et de transmettre une copie au préfet conformément à l'article L214-4 du code général des collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

Envoyé de mon iPad

